

TABLE DES MATIÈRES

1. CADRE DE LA CONSULTATION	3
1.1 Contexte du projet.....	3
Présentation du cimetière.....	3
Présentation du jardin des souvenirs	3
1.2 Présentation du lieu	3
1.3 Évolution et aménagement du jardin des souvenirs	4
1.4 Objectifs du projet.....	4
2. OBJET DE LA CONSULTATION	4
2.1 Nature du projet artistique.....	5
2.2 Intentions du projet.....	5
2.3 Recueils des habitants.....	5
3.1 Contraintes techniques	6
3.2 Contraintes de circulation	6
3.3 Contraintes d'usage.....	6
3.4 Contraintes d'entretien et de gestion	7
3.5 Évolutivité du projet	7
4. BUDGET ET REGLEMENT DE CANDIDATURE.....	7
4.1 Budget prévisionnel.....	7
4.2 Déroulement de la consultation :	7
Phase 1 : Appel à candidature	7
Phase 2 : Sélection des candidats	7
Phase 3 : Élaboration du projet détaillé.....	8
Phase 4 : Sélection de l'œuvre	8
4.3 Délais de réalisation.....	8
4.4 Modalités d'intervention sur site.....	8
Conditions d'intervention et d'accès au cimetière	8
Installation et protection	8
Entretien et propreté de l'espace	8
Comportement de l'artiste	9
Évacuation des déchets.....	9
4.5 Visite du site.....	9
4.6 Calendrier prévisionnel	9
4.7 Composition du jury.....	10
4.9 Envoi des dossiers.....	11

6. PIÈCES ET ANNEXES.....	11
Annexe 1 – Plan du jardin des souvenirs.....	11
Annexe 2 – Photographies du site.....	11
Annexe 3 – Recueils des ateliers participatifs	11

Cahier des charges – Projet d'oeuvre artistique Jardin des souvenirs – Cimetière communal

1. CADRE DE LA CONSULTATION

1.1 Contexte du projet

Présentation du cimetière

Le cimetière communal de la ville de Grand Quevilly est situé au 50 rue des Martyrs de la Résistance.

Doté d'une superficie de 7,3 hectares, il regroupe des carrés avec des concessions pleines terre, des caveaux, des cavurnes, des columbariums ainsi que des jardins du souvenirs pour la dispersion de cendres.

Présentation du jardin des souvenirs

Le jardin des souvenirs est un espace dédié à la dispersion de cendres et au recueillement des familles. Il s'inscrit dans un environnement paysagé intégré au cimetière et répond à une double vocation :

- Permettre la dispersion de cendre
- Offrir un lieu de recueillement et de mémoire

1.2 Présentation du lieu

Le cimetière communal de Grand Quevilly comporte actuellement deux jardins des souvenirs. Le jardin des souvenirs n°1 (JDS 1) n'est plus utilisé. Le jardin des souvenirs n°2 (JDS 2), actuellement en service, constitue aujourd'hui l'espace principal de dispersion du cimetière. Son évolution s'inscrit dans le cadre du présent projet d'aménagement. Deux espaces libres sont situés de part et d'autre du JDS 2 et sont destinés à accompagner son évolution future.

Actuellement, les dispersions de cendres sont réalisées sur un espace constitué de deux caveaux de 3 places juxtaposés, fermés par une grille recouverte de galets.

En moyenne, le JDS 2 recueille 54 dispersions à l'année.

Au fil du temps, cet espace a fait l'objet d'appropriations individuelles par certaines familles (inscriptions sur les galets, dépôts de fleurs ou d'objets, galets personnalisés), modifiant progressivement l'aspect initial du lieu et son caractère collectif.

Les personnes dont les cendres ont été dispersées au jardin des souvenirs sont aujourd'hui répertoriées sur une borne numérique située à l'entrée du cimetière.

Toutefois, le site ne dispose actuellement d'aucun aménagement spécifique permettant d'accompagner le recueillement des familles, de matérialiser la mémoire des défunts au sein même de l'espace lors des cérémonies de dispersion.

Le projet s'inscrit ainsi dans une réflexion globale visant à faire évoluer le jardin des souvenirs, accompagner les besoins futurs du site, à améliorer sa qualité paysagère et à mieux répondre aux besoins des familles.

1.3 Évolution et aménagement du jardin des souvenirs

Le jardin des souvenirs est aujourd'hui composé d'un espace central de dispersion des cendres constitué de deux caveaux juxtaposés recouverts de galets. Cet espace arrive progressivement à saturation et présente plusieurs difficultés d'usage. Au fil du temps, les galets ont fait l'objet d'appropriations individuelles (inscriptions, dépôts d'objets, fleurs, galets personnalisés), conduisant à une altération de la cohérence esthétique du lieu et à une remise en question du principe d'espace collectif de dispersion.

Afin d'assurer la continuité du service, la Ville prévoit la création de deux nouveaux espaces de dispersion situés de part et d'autre de l'espace actuel. Les travaux préparatoires nécessaires (creusement des caveaux et équipements associés) seront réalisés par la collectivité.

Dans ce contexte, les candidats sont invités à proposer une réflexion globale intégrant :

- la fermeture et le devenir de l'espace actuel (JDS n°2)
- l'ouverture et l'aménagement du nouvel espace de dispersion (JDS n°3)
- l'intégration future du 4ème espace de dispersion, destiné à être utilisé ultérieurement.

Une réflexion pourra être menée sur l'intégration d'un espace permettant le dépôt temporaire de fleurs lors des cérémonies, sans gêner l'espace de dispersion.

1.4 Objectifs du projet

Le projet devra répondre aux objectifs suivants :

- Accompagner l'évolution du jardin des souvenirs et l'aménagement des futurs espaces de dispersion
- Favoriser le recueillement des familles
- Contribuer à la qualité paysagère et à l'harmonie du site
- Intégrer une oeuvre et/ou proposition artistique au sein du jardin des souvenirs afin de répondre aux objectifs ci-dessus
- Assurer la cohérence entre l'oeuvre et/ou la proposition artistique, les espaces de dispersion et les usages du lieu

2. OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Nature du projet artistique

La présente consultation a pour objectif la conception d'une oeuvre et/ou une proposition artistique destinée à accompagner l'évolution du jardin des souvenirs.

La réflexion du candidat portera sur la conception artistique globale du jardin du souvenir, s'articulant avec les espaces de dispersion existants et futurs.

La proposition pourra prendre différentes formes artistiques, sous réserve de sa faisabilité technique et de son intégration dans l'environnement du cimetière.

2.2 Intentions du projet

Les propositions présentées par les candidats devront s'appuyer sur les intentions suivantes :

- Favoriser l'apaisement et le recueillement
- Préserver la vocation collective du jardin des souvenirs
- Permettre aux familles une expression individuelle d'hommage au défunt au sein d'un espace collectif.

2.3 Recueils des habitants

Ce projet s'inscrit dans une démarche de concertation avec les habitants. Notre but étant de les faire participer à la prise de décision.

Nous avons donc proposé des réunions aux habitants souhaitant participer à ce projet afin de recueillir leurs ressentis, leurs envies et leurs besoins dans cet espace de dispersion, important et symbolique pour eux.

Deux concertations publiques ont donc été organisées. Elles ont réuni 11 personnes et nous y avons animé un atelier afin de recueillir les éléments qu'ils souhaitent préserver et maintenir et ceux qu'ils souhaitent améliorer ou supprimer.

Les échanges avec les habitants mettent en évidence un fort attachement au jardin du souvenir actuel. De nombreux éléments ont été relevés, parfois contradictoires, lors des rencontres avec les habitants. Un des premiers éléments concerne le changement, les personnes sont habituées à venir dans ce jardin n°2, tout changement va provoquer des réactions autant positives que négatives. Il faut donc réussir à maintenir une place forte du jardin n°2 tout en permettant au jardin n°3 (et bien plus tard au jardin n°4) d'être utilisés.

Les principales attentes sont les suivantes :

À préserver :

- L'esprit sobre, simple et apaisant du lieu.
- Les bancs et la qualité d'entretien du site.
- Les galets, avec une préférence pour des galets blancs.
- La conservation des galets existants portant des inscriptions ou des messages, afin de préserver la mémoire des défunts : leur trouver une place dans l'espace.

À faire évoluer ou remplacer :

- La possibilité d'une personnalisation discrète et harmonisée (nom+prénom, dates, court message ou symbole), sans individualiser chaque dispersion.

- Renforcer le fleurissement du jardin par des plantations pour un cadre naturellement fleuri tout au long de l'année (fleurs, plantes, éventuellement un mur végétalisé) en lien avec les agents du cimetière (entretien des espaces verts)
- Le sable de vigne, jugé peu esthétique en vieillissant et dont le remplacement est souhaité.
- Les galets gris, au profit de galets plus clairs si le choix est fait de garder les galets comme espace de dispersion,
- La vue des cendres après les dispersions, les habitants souhaitent qu'elles ne restent pas apparentes lors de la dispersion
- Mieux identifier l'espace temporaire de dépôt de fleurs lors des cérémonies et le temps du recueillement
- Possibilité mais non obligatoire d'intégrer un symbole pour ce jardin, il doit être proposé dans le cadre de la neutralité et la laïcité.
- Plus d'assises devant chaque jardin du souvenir

Enfin, les habitants ont souligné l'importance de préserver les repères du jardin actuel tout en accompagnant la mise en service progressive du nouveau jardin du souvenir.

3. CONTRAINTES DU SITE

3.1 Contraintes techniques

- L'implantation de la proposition artistique devra permettre l'accès aux engins nécessaires aux interventions dans le cimetière,
- La proposition devra préserver l'accès aux cuves, plaques et équipements liés aux espaces de dispersion,
- Les aménagements proposés ne devront pas compromettre les interventions futures sur le site.

3.2 Contraintes de circulation

- Les circulations existantes devront être préservées (sens du vent à prendre en compte),
- Les aménagements devront garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Les cheminements devront permettre l'accueil des familles lors des cérémonies de dispersion,
- L'implantation de l'oeuvre et/ou la proposition artistique ne devra pas constituer un obstacle aux déplacements des usagers ou à l'organisation des cérémonies.

3.3 Contraintes d'usage

- Les propositions devront respecter la vocation de recueillement du lieu,
- Elles devront prendre en compte le caractère collectif du jardin des souvenirs,
- Les aménagements proposés devront limiter les risques d'encombrement ou d'appropriation individuelle de l'espace,
- Une attention particulière devra être portée à la bonne cohabitation entre les espaces de dispersion, les temps de recueillement et les usages liés aux cérémonies.

3.4 Contraintes d'entretien et de gestion

- Les matériaux proposés devront présenter des garanties de durabilité et de résistance aux intempéries,
- Les solutions retenues devront limiter les besoins de maintenance,
- Les choix d'aménagement devront permettre un entretien courant simple par les services de la collectivité.

3.5 Évolutivité du projet

La proposition artistique doit intégrer :

- la fermeture du jardin 2
- les modalités de dispersion du jardin n°3 et n°4 ainsi que leur fermeture une fois arrivés à saturation dans une dizaine puis une vingtaine d'années (réflexion sur la cohérence ou sur la diversité des fermetures des différents jardins)

PS : le jardin du souvenir n°4 ne pourra être ouvert qu'à la fermeture du jardin du souvenir n°3.

4. BUDGET ET REGLEMENT DE CANDIDATURE

4.1 Budget prévisionnel

Le montant affecté à l'oeuvre et/ou la proposition artistique se situe entre 20 000 € et 30 000 €. Cette enveloppe globale inclut les frais de production, la rémunération de l'artiste pour les interventions, les frais de transports et de restauration, le logement, les droits d'auteurs, les achats ou locations de matériel, embauche de personnel ainsi que toutes autres dépenses liées à la prestation.

La Ville peut prendre en charge les repas du midi à la cantine municipale le temps de l'intervention (sauf samedi, dimanche et jours fériés). La Ville de Grand Quevilly pourra proposer, sous réserve de la disponibilité, un logement pour l'équipe choisie lors de leur intervention. Si le logement n'est pas disponible, l'hébergement sera à la charge de l'équipe choisie.

4.2 Déroulement de la consultation :

Phase 1 : Appel à candidature

Les candidats devront remettre :

- Une note de présentation de leur démarche de 1 ou 2 pages, indiquant les matériaux qui seront utilisés, le format de l'oeuvre et/ou de la proposition artistique, l'usage proposé,
- Les références et réalisations antérieures (par exemple un book, site internet ou autres éléments permettant de se rendre compte de l'univers)

Phase 2 : Sélection des candidats

Une première sélection permettra de retenir un nombre limité de candidats (maximum 5), réalisée par un jury constitué d'habitants, d'élus, d'agents de la commune.

Phase 3 : Élaboration du projet détaillé

Les candidats sélectionnés devront approfondir leur proposition par :

- Une maquette liée au projet proposé (2D ou 3D au choix)
- Tous les éléments techniques nécessaires à la mise en œuvre de l'œuvre et/ou proposition artistique
- Une présentation de l'intégration ou une projection dans le site de l'œuvre et/ou proposition artistique
- Tous les éléments sur les nécessités et coûts de maintenance

Une indemnisation de 700 euros sera versée aux candidatures retenues à cette étape.

Phase 4 : Sélection de l'œuvre

Réalisée par un jury constitué d'habitants, d'élus, d'agents de la commune

4.3 Délais de réalisation

Cette intervention est à réaliser sur l'année 2027.

Les candidatures devront préciser la durée estimée du chantier.

4.4 Modalités d'intervention sur site

Conditions d'intervention et d'accès au cimetière

L'intervention aura lieu sous le contrôle régulier d'un agent communal qui se réserve le droit d'interdire les matériels dont l'utilisation serait susceptible de provoquer des dégradations. Il s'assurera que le cahier des charges et les conditions de réalisation sont respectés.

L'intervention sera réalisée durant les heures fixées comme telles :

- De 8h15 à 12h et de 13h à 17h00 du lundi au jeudi
- De 8h15 à 12h et de 13h à 16h le vendredi

L'accès au cimetière est interdit les samedis, dimanches et les jours fériés sauf demande exceptionnelle avec autorisation préalable.

Installation et protection

Une fermeture au public et un balisage de la zone devront être prévus.

L'espace devra être protégé en fin et début de journée et sur la pause méridienne.

Une aire pour le stationnement sera définie lors de la visite préalable.

Entretien et propreté de l'espace

L'artiste devra assurer par ses propres moyens l'entretien permanent du site ainsi que des voies de circulation alentours.

Le site devra être laissé dans un état de propreté décent à la fin de l'intervention.

Comportement de l'artiste

Un comportement décent, ainsi qu'une tenue correcte et adaptée à l'intervention, objet du présent cahier des charges, sont exigés de l'artiste intervenant sur site.

Évacuation des déchets

L'artiste prend en charge l'évacuation et l'élimination des débris et déchets liés à l'intervention. L'évacuation doit être faite sans délai et au fur et à mesure de leur production. L'évacuation doit être faite dans le respect de la protection de l'environnement et conformément aux réglementations en vigueur.

4.5 Visite du site

Une visite préalable du site est obligatoire sur rendez-vous auprès du service état civil :

02.35.68.97.67 ou service.etatcivil@grandquevilly.fr

4.6 Calendrier prévisionnel

Publication de l'appel à projets	15 juillet 2026 <i>Publication sur les sites spécialisés (RN13bis, Chambre des métiers et d'artisanat d'art, FRAAP, Maison des artiste, CNAP...), presse, site de la ville, publication réseaux sociaux</i>
Visites du site par les candidat.e.s	Juillet à mi-septembre 2026 <i>Sur rendez-vous : 02.35.68.97.67 ou service.etatcivil@grandquevilly.fr</i>
Clôture de l'appel à projets	25 septembre 2026
Analyse des candidatures reçues	Entre le 25 et le 9 octobre 2026
Information aux artistes retenus pour la réalisation des maquettes	9 octobre 2026 <i>5 artistes seront sélectionnés et seront invités à remettre une maquette</i>
Remise des maquettes par les artistes retenus	27 novembre 2026
Analyse par les services de la ville	Début décembre
Validation des maquettes retenues par les élu.es	fin Décembre 2026

Vote pour la sélection du projet qui sera réalisé	janvier/février 2027
Résultats des votes et annonce de la proposition artistique sélectionnée	En mars ou lors printemps des cimetières 2027

4.7 Composition du jury

Les membres pressentis pour composer le jury sont les personnes suivantes :

- Une sélection d' élu(e)s (le Maire, adjoint(e)s et/ou conseiller(e)s...)
- Une sélection d'agents issus du service état civil, funéraire, culturel...
- Les habitants de la commune

4.8 Critères de sélection des offres

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

AXES	CRITERES	SOUS-CRITERES	POINTS
Qualités esthétiques (55 points)	Qualité esthétique (21 points)	Sobriété, neutralité	8
		Homogénéité, Harmonie visuelle	6
		Démarche symbolique	4
		Qualité des matériaux et finitions	3
	Pertinence de la proposition (24 points)	Adéquation au lieu	8
		Réponse aux attentes des publics	8
		Cohérence avec les objectifs du projet	8
	Intégration dans l'environnement (10 points)	Compatibilité avec le site du cimetière	5
Accessibilité et sécurité		5	
Faisabilité (40 points)	Faisabilité technique et délai (10 points)	Expertise technique	4
		Mémoire technique	3
		Respect des délais	3
	Faisabilité financière (20 points)	Réalisme du budget	8
		Adéquation budget/projet	6
		Optimisation des coûts	4
		Transparence financière, détail de la prestation	2
	Durabilité de l'œuvre (10 points)	Résistance des matériaux	3
		Maintenance	4
Pérennité du concept		3	
Eco-responsabilité (5 points)	Démarche écoresponsable (5 points)	Choix des matériaux	2
		Méthodes de production	1
		Gestion des déchets	1
		Sobriété énergétique	1
TOTAL			100

4.9 Envoi des dossiers

Le dossier de candidature devra être envoyé au plus tard :

- Pour la 1ère phase le 15 septembre 2026
- Pour la 2ème phase le 27 novembre 2026

à l'adresse suivante : appelaprojet@grandquevilly.fr

6. PIÈCES ET ANNEXES

Annexe 1 – Plan du jardin des souvenirs

Annexe 2 – Photographies du site

Annexe 3 – Recueils des ateliers participatifs